



Communiqué de presse

Montreuil, le 24 septembre 2025

La FNCS s'oppose fermement à toute remise en cause de l'Aide Médicale d'État (AME)

Alors même qu'aucun ministre de la Santé n'a été nommé et que le Premier Ministre Sébastien Lecornu recevait hier les auteurs du rapport sur l'Aide Médicale d'Etat, la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS) renouvelle sa ferme opposition à toute réforme portant atteinte à l'AME. Une réduction du panier de soins toucherait aux fondements mêmes de notre système de santé solidaire et universel et l'exposerait à des conséquences sanitaires désastreuses.

L'AME : un impératif de santé publique

L'AME est moins une mesure humaniste qu'un outil de santé publique essentiel pour garantir l'accès aux soins des personnes étrangères en situation de précarité. Sa remise en cause entraînera pour beaucoup un renoncement aux soins, l'aggravation de nombreuses pathologies chroniques et aiguës, une désorganisation des parcours de santé et *in fine* une surcharge des urgences et des services hospitaliers. Contrairement à la désinformation relayée par nombre de politiques, l'AME représente une part marginale des dépenses de santé, pour un effet de prévention et de contrôle épidémiologique majeur.

Le rôle des centres de santé dans la prise en charge des publics vulnérables

Les centres de santé sont en première ligne dans l'accueil et la prise en charge des populations fragiles, souvent exclues des circuits de soins traditionnels. Ils pratiquent le tiers payant, garantissent une offre de soins pluridisciplinaire, coordonnée, accessible sans dépassement d'honoraires, et assurent la continuité des soins. Ce modèle, dont l'utilité sanitaire et sociale a été saluée par le rapport IGAS sur le modèle médico-économique des centres de santé en 2024, repose sur des équipes salariées et un fort engagement territorial. Le rapport souligne leur efficacité dans la réponse aux besoins des publics en situation de précarité, en particulier dans les zones sous-dotées. Les centres, dont certains intègrent des PASS ambulatoires¹, sont ainsi en première ligne pour assurer l'accueil des bénéficiaires de l'AME souvent victimes d'une discrimination dans l'accès aux soins. Ils sont, aux côtés des PASS hospitalières, des associations comme Médecins du Monde et le Comede, les premiers témoins des besoins de soins des populations les plus vulnérables.

¹ Permanence d'Accès aux Soins de Santé

Une ligne rouge éthique

Remettre en cause l'AME, c'est demander aux soignants de trier les patients, de refuser des soins, d'abandonner ceux qui vivent déjà dans l'invisibilité sociale. Les centres de santé refusent d'endosser ce rôle. Ils sont porteurs d'un principe fondamental inscrit dans le préambule de Constitution de 1946 : le droit à la protection de la santé pour toutes et tous, partout en France.

La FNCS appelle le Premier Ministre à ne pas remettre en cause l'AME et à engager enfin, une politique de santé publique ambitieuse, fondée sur l'inclusion, la prévention et l'égalité d'accès à la santé pour toutes et tous, sans aucune restriction.

Contacts presse :

- Hélène Colombani, présidente – 06 68 05 94 20 – president@fncs.org
- Jeanne Villeneuve, secrétaire générale – 06 98 41 34 94

Site : www.fncs.org